

**EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL****SEANCE DU 22 FÉVRIER 2024**

Le Conseil Municipal de la VILLE DE DENAIN s'est réuni au lieu habituel de ses séances, à dix-huit heures et une minute, sur la convocation et sous la Présidence de Madame Anne-Lise DUFOUR-TONINI, Maire.

**Date de Convocation :** 16 Février 2024

**Nombre de Conseillers en exercice :** 33 **Présents :** 28

**Etaient présents :** MM. DUFOUR-TONINI, LEMOINE, CHERRIER, MOHAMED, RYSPERT, DERGHAL, MIRASOLA, CRASNAULT, THUROTTE, BIREMBAUT, DENIS, DUPONT, ATTEN, THOMAS, CARTA, CYBURSKI, BELLEGUEULE, DUCHEMIN, ANDRZEJCZAK, TONNEAU, AMOURI, SANCHEZ, FEDDAL, DANDOIS, BRAILLY, HOCHART, GAJDA, THERY.

**Ont donné pouvoir :** Monsieur AUDIN (*pouvoir à Monsieur CRASNAULT*), Madame CARPENTIER-BORTOLOTTI (*pouvoir à Madame DUPONT*), Madame BOUCHEZ (*pouvoir à Madame CARTA*), Monsieur VANDENDOOREN (*pouvoir à Monsieur BRAILLY*), Madame BOUTON (*pouvoir à Madame THOMAS*).

**SECRETARE DE SEANCE :** Monsieur SANCHEZ.

**DELIBERATION N° 13/2 : AIDE FINANCIÈRE EN FAVEUR DE LA MOBILITÉ. MODALITÉS 2024.****EXPOSE DU RAPPORTEUR****I - Contexte et évaluation du dispositif sur 2023 :**

Depuis 2022, la ville de Denain complète l'aide intercommunale liée aux mobilités douces avec une aide financière communale pour l'acquisition de vélo et trottinettes. Les denaisiens doivent avoir obtenu la notification d'octroi de l'aide intercommunale afin de pouvoir faire la demande d'aide financière auprès de la ville.

**Pour la Ville de Denain, en 2023, c'est donc :**

- 62 dossiers reçus,
- 7 vélos classiques financés,
- 28 vélos électriques financés,
- 27 trottinettes financées.

Pour un total d'aides allouées de **6 099,75 €**

**II - Reconduction du dispositif CAPH pour 2024 :**

Afin de poursuivre sa politique en faveur de la transition écologique et au vu du succès du dispositif, la Porte du Hainaut a validé lors du conseil communautaire du 11 décembre 2023, la reconduction de son dispositif avec une effectivité au 1<sup>er</sup> janvier 2024.

Les adjonctions suivantes ont été apportées au dispositif :

- Possibilité de solliciter chaque année l'aide à l'achat au sein d'un même foyer pour répondre à la demande d'un autre membre,
- Mise en place d'une aide financière de 50€ pour faire réparer et mettre en sécurité son vélo,

.../...

- Augmentation de la prise en charge de vélos d'occasion jusqu'à 100€, au lieu de 75€ sur l'ancien dispositif,
- Une augmentation de la prise en charge pour les vélos types Cargos (*jusqu'à 400 €*),
- La suspension des aides en faveur de la trottinette électrique.

Ces nouvelles dispositions devraient permettre une augmentation des demandes et favoriser le marché de l'occasion. À noter que pour l'année 2024, l'aide aux trottinettes électriques est suspendue en raison des problèmes constatés en terme de sécurité.

Pour renouveler ce dispositif, une enveloppe de 200 000 € est prévue au budget communautaire de 2024.

### **III - Reconduction du dispositif Ville de Denain et modalités 2024 :**

Aussi, la ville de Denain, ayant la volonté de poursuivre son engagement dans le développement des mobilités douces et de continuer à réduire les émissions de gaz à effet de serres souhaite également reconduire l'aide financière communale pour l'acquisition de vélo pour l'année 2024.

L'aide attribuée par la ville est à hauteur de 50 % de l'aide attribuée par la CAPH.

Les conditions sont les suivantes :

- *Etre âgé de plus de 16 ans,*
- *Résider à Denain,*
- *Bénéficiaire de l'octroi de l'aide financière de la CAPH,*
- *Achat d'un équipement dans les conditions de la CAPH.*

Les administrés ayant bénéficié du bonus de 20€ pour l'achat simultané d'un équipement, bénéficieront d'un bonus de 10 € par la ville de Denain.

Tous frais engagés pourront être récupérés en cas de non-respect des conditions fixées.

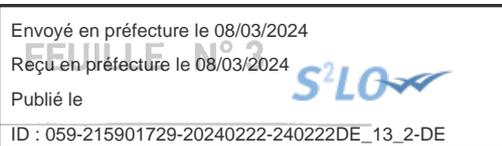
Une délibération d'attribution groupant les demandeurs sera présentée à chaque Conseil Municipal afin de valider l'octroi de l'aide communale 2024 aux habitants ayant transmis l'ensemble des pièces à fournir :

- *la fiche de renseignement,*
- *le courrier attestant l'octroi de l'aide intercommunale,*
- *la facture de l'équipement,*
- *un justificatif de domicile de moins de 3 mois,*
- *un RIB.*

*À titre d'information, pour l'année 2024, les aides communales maximales seront de :*

- Achat d'un vélo classique adulte (*pliant ou non, VTT et vélo de course exclus*) :
  - Neuf : 75 € d'aide maximum,
  - Occasion : 50 € d'aide maximum.
- Achat d'un vélo à assistance électrique adulte (*pliant ou non, vélo de course exclu*) :
  - Neuf : 150 € d'aide maximum,
  - Occasion : 75 € d'aide maximum.

.../...



- Achat d'un vélo 2 ou 3 roues de type vélo cargo sans assistance :
  - Neuf : 100 € d'aide maximum,
  - Occasion : 50 € d'aide maximum.
  
- Achat d'un vélo 2 ou 3 roues de type vélo cargo avec assistance électrique :
  - Neuf : 200 € d'aide maximum,
  - Occasion : 100 € d'aide maximum.

Vu la délibération cadre du Conseil Municipal n° 20 en date du 10 décembre 2021 relative à la mise en place d'une aide financière pour l'acquisition de vélos et trottinettes électriques,

Vu la délibération du Conseil Communautaire en date du lundi 11 décembre 2023 relative au renouvellement du dispositif d'aide en faveur des mobilités actives à destination des habitants – année 2024,

Il est donc proposé au Conseil Municipal :

- **D'APPROUVER** la reconduction de l'aide financière à l'acquisition de vélos exclusivement pour l'année 2024 selon les modalités définies dans la présente délibération.
  
- **D'AUTORISER** Madame le Maire ou son représentant à prendre, dans la limite du budget qui sera alloué, les décisions afférentes à l'attribution des aides et de procéder à leur versement.
  
- **DE SIGNER** tous documents nécessaires à la mise en œuvre de cette aide.
  
- **DE SIGNER** tous documents nécessaires aux fins d'obtenir le remboursement de l'aide en cas de non-respect des engagements par le bénéficiaire.

\_\_\_\_\_

L'Assemblée est invitée à se prononcer.

\_\_\_\_\_

**DECISION : ADOPTE PAR 32 VOIX POUR ET 1 ABSTENTION.**

**S'est abstenu : Monsieur TONNEAU.**

Le Secrétaire de séance,

T. SANCHEZ

Pour Extrait Conforme,

Le Maire,

Certifié exécutoire par le Maire, compte-tenu  
de la réception en Sous-Préfecture le.....  
et de la publication le.....